

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Pierre Zwahlen et consorts – L'Agenda
2030 de développement durable pour boussole (17_POS_001)**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 2 septembre 2022 de 10h à 11h45 dans la salle Romane, Rue Cité-devant 13 à Lausanne. Elle était composée de Mme Céline Baux, Présidente rapporteuse, de Mmes Mathilde Marendaz, Sylvie Pittet-Blanchette et Carole Schelker ainsi que de MM. Jacques-André Haury (remplace Mme Graziella Schaller, excusée), Yves Paccaud, Nicolas Suter, Jean-Marc Udriot et Pierre Zwahlen, postulant.

Pour le Département était présente Mme Christelle Luisier Brodard, cheffe du Département de l'intérieur, du territoire et du sport (DITS), accompagnée de M. Guillaume de Buren, chef du Bureau de la durabilité (BUD) ; et pour le secrétariat du Grand Conseil (SGC) assistait M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions parlementaires au SGC. Mme Sylvie Chassot, Secrétaire de commissions parlementaires, s'est chargée des notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

M. Pierre Zwahlen est président de la Plateforme suisse pour l'Agenda 2030, qui rassemble 50 faitières, fédérations et organisations de la société civile. Il remercie le Conseil d'Etat pour la réponse à son postulat qui avait été déposé en août 2017. Les vieux agendas 21 sont remplacés depuis 7 ans par les 17 objectifs de développement durable (ODD), adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015. Une septantaine de chefs d'Etat étaient présents lors de cette assemblée à New York. Il s'agissait d'ici 2030 d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim dans le monde, de définir une santé et une formation pour toutes et tous, de réduire les inégalités entre pays mais aussi à l'intérieur de chaque Etat, de stabiliser le climat, de rétablir la biodiversité, de disposer d'une économie durable. Ces ambitions sont portées par la Suisse et 192 pays qui rendent compte de l'avancement de leur mise en œuvre périodiquement. La Confédération vient d'ailleurs de le faire en juillet avec un rapport détaillé du Conseil Fédéral et un message du Président de la Confédération. Il est à remarquer que la Suisse comble lentement son retard. Bien que les classements soient à prendre avec des pincettes, l'Université de Cambridge publie chaque année un classement de la durabilité fondé sur une centaine d'indicateurs : durant les 3 années précédentes, notre pays plafonnait entre la 15^{ème} et la 17^{ème} place. Après la pandémie dévastatrice pour des pays comme la Belgique ou les Pays-Bas, la Suisse se retrouve au 8^{ème} rang de la dernière édition parue en juin 2021 (téléchargeable sur <https://www.sdgindex.org>).

Le Canton de Vaud est le 4^{ème} canton à se doter d'un Agenda 2030 après les cantons de Genève, Fribourg et Valais. Le groupe thématique « durabilité » du Grand Conseil a tenu les députées et députés informés des étapes d'élaboration du présent agenda cantonal et des efforts accomplis ailleurs. Ont été notamment entendus par le groupe : la Ville d'Yverdon, à la pointe dans ce domaine, le Canton de Genève, Economiesuisse ainsi que les délégués du Conseil fédéral à l'Agenda 2030.

Le Comité interdépartemental vaudois pour le développement durable (CIDD) et le Bureau de la durabilité (BUD) ont accompli un travail fantastique de mobilisation des services et des directions générales de l'Etat. Avec des personnes en contact direct avec les ministres, ils ont réuni un réseau d'une cinquantaine de répondantes et répondants dans l'administration. Les services eux-mêmes ont formulé leurs cibles qui figurent en annexe du document « Agenda 2030 de l'Etat de Vaud ». Le Conseil d'Etat a fait siens les 56 objectifs de durabilité, énumérés dans la même brochure. Aussi, le gouvernement appliquera cette stratégie la prochaine décennie : l'Agenda a la même portée politique que le programme de législature (PL). Il constitue ainsi un cadre de référence dynamique pour le Conseil d'Etat, qui travaille ces semaines au futur PL 2022-2027.

Mme la Présidente du gouvernement porte les 56 objectifs, les cibles et s'implique pour les 3 axes transversaux qui assurent la cohérence de l'action publique dans notre Canton. M. le postulant a personnellement apprécié son engagement pour la durabilité, notamment au cours de la campagne auprès des citoyennes et citoyens en début d'année. De nombreuses et nombreux citoyens comptent sur l'exécutif pour qu'il réalise les engagements pris, d'une part, avec les moyens financiers et en personnel nécessaires et, d'autre part, avec les partenariats qui se tissent avec les communes, les faïtières économiques, les organismes, la société civile. Le Conseil fédéral considère d'ailleurs cette dernière comme le premier levier du développement durable dans sa propre stratégie. M. le postulant aimerait terminer comme il l'avait fait il y a cinq ans, lorsqu'une commission avait examiné ce postulat, par une citation de l'ancien ministre des affaires étrangères M. Didier Burkhalter. Celui-ci s'est beaucoup engagé pour l'Agenda 2030, dont il disait qu'il est « un plan partagé pour améliorer le monde ».

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Mme Luisier Brodard est également d'avis que ce travail sur la durabilité est partenarial avec le Grand Conseil. C'est aussi un investissement important au sein de l'administration, comme mentionné du reste par M. le postulant.

L'Etat de Vaud s'engage depuis plus de 20 ans pour le développement durable, mais c'est en 2021 seulement que le Conseil d'Etat a validé un Agenda 2030 qui fonde la politique de durabilité vaudoise. Cet agenda permet de sortir du pointillisme, d'avoir des actions sectorielles, ainsi qu'une image lisible de la politique de durabilité de l'Etat. Son objectif est très ambitieux puisqu'il vise à *satisfaire les besoins de tous les individus, aujourd'hui et demain, ici et ailleurs, dans le respect des limites planétaires*. Cet objectif nécessite la recherche permanente d'un équilibre par des arbitrages politiques. Rien n'est jamais acquis, et le défi majeur, auquel le Conseil d'Etat est confronté, est de poser les curseurs au bon endroit afin de susciter l'adhésion de la population.

Mme la Conseillère d'Etat précise que la politique de durabilité n'est pas une politique sectorielle mais qu'il s'agit bien d'une politique transversale, structurante de l'ensemble des départements. Pour faire face à ce défi transversal, un comité interdépartemental (CIDD), qui comprend un membre de chacun des sept départements, en général des personnes proches des ministres, est en charge d'élaborer le consensus à présenter au Conseil d'Etat. Par ailleurs, le réseau pour la durabilité (ReD), composé de répondants des différents services, a la charge de faire émerger des projets de durabilité. Le BUD fonctionne, lui, comme centre de compétences de l'Etat en matière de durabilité. Petit bureau en matière d'effectifs, il n'a ainsi pas la vocation d'élaborer la politique de durabilité, mais il conseille, coordonne et permet à chaque service de développer ses pratiques et d'être en relation avec des partenaires externes.

Une première partie de l'Agenda 2030 cantonal, la face thématique, renseigne sur les objectifs de l'Etat pour la durabilité, rassemblés par thèmes. La face transversale traite de la façon d'agir pour la durabilité en rassemblant une série de onze actions réparties selon trois axes transversaux. Ces onze actions sont la concrétisation des objectifs mentionnés en conclusion de la face thématique. Des cibles ont été transposées par les départements et services eux-mêmes. L'intérêt est d'avoir, avec la face thématique, un cadre de références commun basé sur des standards internationaux.

L'Agenda 2030 n'est pas une couche supplémentaire, les plans d'action existent déjà et leur mise en œuvre reste à la charge des services et départements concernés. Il offre un cadre de référence et permet d'avancer en assurant une coordination ainsi que le développement d'un langage commun. Le schéma en page 11 de l'Agenda 2030, fruit de longues réflexions, offre une vue synthétique de l'insertion des différentes actions de l'Etat dans le cadre de l'Agenda 2030. L'axe 1 transversal vise en premier lieu à assurer la cohérence de l'action publique, en éclairant l'articulation entre les différentes actions. La face transversale précise la manière dont l'Etat agit pour la durabilité, en compilant des cibles existantes qui ont été rediscutées avec les services.

C'est l'une des réelles plus-values de cet Agenda, elle définit la manière de travailler à l'interne pour que la durabilité structure réellement des actions de l'Etat. L'idée est que chaque action de l'Etat puisse s'élaborer en suivant un principe : le critère de durabilité, de la conception de la politique publique d'un service jusqu'à sa mise en œuvre et son suivi. Ceci avec une pesée des intérêts dans l'élaboration des stratégies sectorielles, la diffusion d'information aux personnes décideuses et l'application de critères de durabilité, pour finalement aller vers une culture commune de la durabilité au sein de l'administration. Cette manière de travailler préexistait, il s'agit maintenant de la systématiser afin d'impliquer tous les services dans cette approche liée à la durabilité, sans toutefois se substituer aux départements. Le BUD agit en appui dans ce processus, afin que chacun puisse se doter de compétences en la matière.

L'axe 2 concerne le renforcement des partenariats, qui était d'ailleurs un des points centraux du postulat. Le rapport élargit la question en faisant un état des lieux du partenariat Etat-communes (mise en réseaux, échanges de bonnes pratiques, mise à disposition d'outils visant à faciliter l'action dans les communes, en particulier pour les plans climats communaux). Des outils pratiques ont été mis en place dans les communes (portails communes durables, chefs de projet dédiés à l'accompagnement des communes, mise en place de la plateforme économie durable), ceci afin de définir une stratégie de soutien à l'économie durable intégrée par le Conseil d'Etat dans le cadre de la nouvelle politique d'appui au développement économique. Les partenariats avec l'économie privée ainsi qu'avec les prestataires (hautes écoles, hôpitaux etc.) sont un élément central de cette stratégie en évolution constante.

Le 3^{ème} axe est le travail sur la documentation et les indicateurs permettant le suivi des progrès réalisés en matière de durabilité.

Certains axes sont plus avancés que d'autres. La nouvelle législature permettra de poursuivre ce travail, à la fois dans le cadre du PL, mais aussi dans la mise en œuvre opérationnelle. Les enjeux à venir pour le Département sont le renouvellement du CIDD, composé de membres à fort ancrage, pour cette législature. Le PL dans lequel les enjeux liés à la durabilité vont être travaillés s'élabore ; et la question de savoir si le gouvernement estime judicieux de se doter d'une loi sur la durabilité en tant que telle, ou sur la durabilité et le climat, est encore ouverte. Cette loi serait une loi cadre qui ne fixerait pas d'objectifs mais qui impliquerait, pour chaque département, d'avoir un processus durabilité au niveau des prises de décisions et du suivi des actions, sur le même principe que la loi sur les subventions ; ce qui reviendrait à une mise en œuvre légale de ce qui figure déjà dans l'Agenda.

4. DISCUSSION GENERALE

En ce qui concerne le positionnement de l'Agenda 2030 cantonal par rapport au programme de législature, le PL traduit l'engagement politique du Conseil d'Etat. Il englobe l'ensemble des stratégies et actions à 5 ans. Ceci est illustré en page 11 de la version intégrale de l'Agenda 2030 cantonal.

Les planifications directrices, qui apparaissent aussi sur ce schéma, n'ont pas forcément toutes la même valeur. Exemple : la stratégie transversale, qui est le plan climat vaudois (PCV), est un engagement politique ; le Plan directeur cantonal est quant à lui un document juridique, contraignant pour les autorités, ce qui est différent. Les plans directeurs vont être modelés en fonction des priorités définies dans le PL.

S'agissant de la face thématique, M. de Buren explique que les services travaillent déjà à la durabilité et que cette partie-là de l'Agenda ne fait « que » compiler les engagements cantonaux dans ce domaine. Ce sont les axes transversaux qui occupent plus directement le BUD et qui présentent de réjouissantes avancées :

- Dans le domaine « conséquences des décisions » et dans le cadre d'un partenariat intercantonal, sont en cours la refonte et l'actualisation de l'outil d'aide à la décisions « [Boussole 21](#) », dont l'objectif est de fournir aux services un système d'autodiagnostic de la durabilité. Le BUD appuie les services pour l'utilisation de cet outil sans qu'il ne soit une contrainte.
- Dans le domaine « culture de la durabilité », le ReD, composé d'un membre par service, fonctionne. Des formations y sont proposées, il fait également office d'incubateur de projets, l'idée étant d'éviter les remontées multiples. Le chef du BUD évoque en outre le partenariat avec les communes dans le cadre du Plan énergie et climat communal (PECC) qui se déroule magnifiquement. Centré sur le climat, des éléments de participation y ont aussi été introduits. L'objectif est d'aider les petites communes par une approche très pragmatique basée sur l'accompagnement, en mettant des compétences à disposition pour que les communes intéressées puissent avancer. Ceci concerne 42 communes actuellement. D'autres avancent sur le thème de la durabilité de leur côté et ne souhaitent

pas de subventions du PECC mais utilisent toutefois les outils mis à disposition par l'Etat. Un récent sondage montre qu'une centaine de communes se déclarent maintenant prêtes à entrer dans ce type de démarches avec le BUD, les personnes traitant de la durabilité dans les communes étant considérées comme des pairs. On n'est donc pas dans une approche de contrôle mais bien de partenariat qui insufflé un fructueux climat d'échanges, dans le cadre de rencontres bisannuelles notamment ou d'ateliers plus poussés, à partir des documents Agenda 2030 et PCV, par exemple.

- Dans le domaine « économie durable » a été lancé le fonds de soutien à l'économie durable, doté de 25 millions de francs pour accompagner la transition des acteur-trice-s et promouvoir les projets emblématiques. Des coachings pour entreprises ont démarré et plusieurs appels à projets collaboratifs autour de l'alimentation ont été lancés pour un soutien à hauteur de Fr. 100'000.-. L'ensemble de la plateforme est porté avec les faïtières, dans l'idée qu'elles sont les mieux à même pour communiquer avec le monde économique. Le Chef du BUD évoque une rencontre ayant eu lieu la veille avec une faïtière. Cette dernière se déclarait enthousiasmée après avoir visionné les projets de visuels proposés pour le lancement de la plateforme informatique ; et c'est bien là l'objectif : susciter l'envie d'agir et utiliser les moyens à disposition.
- Organismes prestataires : la coordination fonctionne, ces acteurs subventionnés par l'Etat ou partenaires de l'Etat (RTS, UNIL, EVAM, hautes écoles, hôpitaux etc.) ont des thématiques qui leur sont propres, historiquement traitées de manière isolée. Le but est de les amener à se rencontrer dans l'optique de partager les outils utilisés, éventuellement les frais de certaines études ou projets qui pourraient être conduits en commun. Cette coordination n'a pour le moment lieu qu'avec les organismes les plus réceptifs mais la phase test se déroule bien et entre maintenant dans la phase de réalisation commune.

Les réalisations vont donc bon train, l'important étant maintenant que les mesures trouvent leur public et génèrent de l'appropriation ainsi qu'un engagement réel de ces partenaires.

Il est demandé quels sont les freins pour que l'Agenda 2030 devienne une réalité pour le Canton et si la structure actuelle du BUD permet de réaliser les objectifs qui lui sont assignés.

M. de Buren indique que le BUD tourne à pleine capacité avec les acteurs volontaires uniquement. S'agissant des freins, le BUD rencontre peu d'oppositions frontales et, s'il y en avait, il est assez sollicité pour accompagner les partenaires ayant la volonté de s'investir. Mme la Conseillère d'Etat ajoute qu'au sein de l'administration cantonale vaudoise (ACV), le fait de mettre les gens autour de la table afin qu'ils élaborent une démarche commune, et pas uniquement départementale, est un défi qui demande un changement de culture de la gouvernance. Les organismes comme le CHUV font déjà beaucoup de choses mais le fait de se concerter avec d'autres, représente aussi une charge supplémentaire pour eux.

Sur le plan économique, la période Covid ayant mis les acteur-trice-s économiques sous pression, les questions de durabilité ont parfois été freinées. Par exemple dans le domaine de la culture, la question légitime de la survie d'une manifestation complique les choix à faire en faveur de manifestations plus durables.

S'agissant des freins, un membre de la commission évoque le refus par le Grand Conseil de l'EMPD de 7 millions pour conscientiser les écoliers à la durabilité. Il souhaite que le parlement dans sa nouvelle composition soit plus enclin à soutenir des projets visant plus de durabilité.

Mme Luisier Brodard rappelle que, sur l'ensemble des 173 millions dévolus aux mesures d'impulsion du PCV, pour l'instant seul le volet « formation » n'a pas été accepté par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat reviendra avec un projet un peu différent, peut-être plus orienté vers des résultats concrets. Il semble à la cheffe de Département que, si tout le monde s'accorde sur l'importance de mettre en place la durabilité dans toute action de l'Etat, des discussions politiques doivent ensuite nécessairement avoir lieu lorsqu'il s'agit de placer le curseur, de trouver des équilibres.

Bien qu'admirant la qualité du travail fourni pour la mise en place de cet Agenda 2030, un autre membre de la commission est gêné par l'extrême diversité des objectifs qui y sont fixés. Il pense notamment aux objectifs « éliminer l'extrême pauvreté, formation pour toutes et pour tous, égalité » qui sont, au fond, des objectifs sur lesquels notre pays, notre canton, nos communes ont largement progressé sans attendre l'Agenda 2030. Le refus du volet « formation » au Grand Conseil s'appuyait, selon lui, sur la volonté de certaines personnes de vouloir s'assurer que les moyens engagés en vue d'un objectif, fut-il celui de la durabilité, le soient à bon escient et servent à des réalisations concrètes. Aussi, il souhaite que les monitorings dont il est question dans

le projet débouchent sur quelque chose de concret. Il relève au passage la surcharge de travail que ce type de démarche génère pour les organismes qui doivent produire les données.

S'agissant de la 2^e série de mesures qui concernent non pas des thématiques environnementales et territoriales, mais plutôt des thématiques sociales ou de formation, il est rappelé qu'il s'agit d'objectifs fixés au niveau international, puis adaptés au contexte vaudois. Dans l'Agenda 2030 cantonal, en page 29, au sujet de la sécurité sociale, réduction de la pauvreté, cet objectif s'est traduit par les subsides Lamal, afin d'éviter que les primes d'assurances maladie ne précarisent les familles et la classe moyenne. Ce subside garantit qu'aucun ménage vaudois ne doive payer plus de 10% de son revenu pour l'assurance obligatoire des soins. Cette mesure n'a en effet pas attendu l'Agenda 2030 pour se mettre en place. L'Agenda 2030 permet par contre d'en avoir la lecture inscrite dans un cadre de référence. Il y a également d'autres mesures de ce type : programme FORJAD pour les jeunes en difficulté ; la mutualisation dans le cadre des unités communes pour les ORP dans le domaine de la réinsertion professionnelle ; le concept 360 pour ce qui est de l'égalité des chances ; la valorisation de la formation professionnelle ; la cellule durabilité dédiée à la formation ainsi que le centre interdisciplinaire de durabilité de l'UNIL. Il s'agit-là d'exemples très concrets qui s'insèrent dans cet Agenda 2030, afin qu'il puisse énoncer des principes, mais aussi des exemples pratiques par champs d'action. Le travail du Conseil d'Etat et du pouvoir législatif sera, dans le cadre notamment du Plan de législature, de fixer les priorités entre ces différentes mesures.

La Cheffe de département évoque le souci du Conseil d'Etat d'être pragmatique et orienté solutions. S'agissant de l'enveloppe de 2,4 millions dévolue aux communes dans le cadre du PCV, il a été décidé de proposer des outils pratiques plutôt que d'envisager des cours de sensibilisation. La question n'est maintenant plus de savoir si on doit ou non agir pour la durabilité et la lutte contre le réchauffement climatique, mais bien de savoir comment le faire et les communes sont aujourd'hui preneuses de ces informations.

L'action du BUD vise à éviter la création de surcouches administratives, en valorisant ce qui se fait déjà et ce qui peut se faire en favorisant l'appropriation. S'agissant des monitorings spécifiquement, il n'est pas projeté d'en produire de nouveaux, mais d'harmoniser les indicateurs cantonaux, de s'accorder sur les bonnes pratiques et de générer des synergies, afin justement d'éviter des usines à gaz. Rien ne sert de documenter des actions chacun de son côté si cela ne converge pas. 9 mesures sont précisément destinées à cette harmonisation, afin de renforcer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des outils de renseignement existants. Ce processus, largement engagé et piloté par le BUD et les départements, se mène en partenariat avec StatVD. Des tentatives de faire la même chose à l'intercantonal sont actuellement menées, et ces efforts d'harmonisation sont aussi conduits dans les communes.

Thème des évaluations

Les évaluations concernent l'action 11 « Etat des lieux » décrite en page 51 de l'Agenda. Un état des lieux des réalisations en matière de durabilité en particulier est publié dans chaque bilan de législature. Dans ce cadre, les services doivent identifier des potentielles améliorations et ils sont sollicités pour proposer des correctifs. Dans le texte transmis, en page 4 il est noté que la mise en œuvre des actions transversales feront l'objet d'une évaluation périodique, afin que d'éventuels correctifs puissent être apportés. Un bilan complet de leurs effets sera réalisé d'ici mi-mars 2026. Une évaluation constante est effectuée à l'interne ; toutefois l'objectif n'est pas de recourir aux services chaque année pour une évaluation mais une fois par législature. Par ailleurs, chaque politique sectorielle doit produire ses effets et être évaluée. Au niveau de l'Agenda 2030 et des objectifs du PL, un état des lieux devrait être effectué d'ici 2026.

M. de Buren souligne l'importance pour le Canton de communiquer, de faire connaître les outils et actions de l'Etat. Une communication sera assurément faite autour du bilan prévu en 2026. Il invite les député-e-s qui auraient des questions particulières à prendre contact avec lui, le BUD étant aussi là pour renseigner. Il est ajouté que la Commission de Gestion du Grand Conseil a aussi un rôle à jouer en matière de surveillance pour l'atteinte de ces objectifs.

Thème des émissions extraterritoriales

L'objectif n°12 de développement durable (ODD) des Nations Unies « consommation et production responsable » est évoqué, et il est demandé si les émissions hors territoire vaudois sont comptabilisées.

Il est clair qu'en terme de durabilité, les émissions extraterritoriales doivent être prises en compte. C'est l'une des questions qui se pose aujourd'hui : comment et jusqu'où peut-on les prendre en compte ? Et comment agir là-dessus ? Les réflexions sont en cours à ce sujet.

Le Conseil fédéral a fait de cette question l'une de ses priorités. Les impacts négatifs à l'étranger sont la pire faiblesse de notre pays, trop riche, qui préfère importer massivement sans trop s'inquiéter des conditions de cette production du point de vue des responsabilités environnementale et sociales. La Suisse était classée encore il y a 5 ans comme le pire pays à l'égard de son impact négatif à l'étranger. Nous sommes encore très loin de la moyenne des pays de l'OCDE mais nous nous sommes un peu améliorés, la pression de la société civile étant importante sur ces questions.

A ce sujet, M. de Buren ajoute que l'Etat de Vaud, pionnier et leader sur ces questions, n'est pas resté les bras croisés. Une intense coordination est faite avec l'Etat de Genève sur tout ce qui est achat public notamment. Une plateforme de connaissances pour des achats publics responsables a été mise en place (www.pap.swiss). Une foule d'informations y sont centralisées. Cette logique au niveau national est construite sur l'héritage du travail vaudois et genevois.

Le BUD travaille beaucoup sur les appels d'offres ; il est sollicité par les différents services pour participer à la définition des critères dans lesquels les cycles de vie sont pris en compte, à savoir analysés de l'extraction des matières premières, à l'approvisionnement, la transformation, la réalisation, l'utilisation et la fin de vie. Ceci afin que les impacts, notamment environnementaux mais aussi sociaux, au niveau de la fabrication, soient pris en compte. Les contrats d'approvisionnement pour la fourniture en ordinateurs contiennent des critères de « réparabilité » et de durée de vie beaucoup plus étendus que pour les ordinateurs grand public. Des critères sur l'approvisionnement et les conditions de travail sont aussi appliqués. L'Etat de Vaud est affilié à un organisme de contrôle (Electronics Watch) qui produit des rapports et parfois des alertes concernant des dénonciations dans les fabriques de nos ordinateurs et du matériel vaudois. Le BUD œuvre pour que ces mécanismes soient étendus à tous les domaines d'action de l'Etat. La question de la portée des émissions extraterritoriales sera du reste au cœur des discussions pour la suite du PCV.

Thème de l'accompagnement des communes

Le PCV prévoit CHF 2,4 millions pour l'accompagnement des communes. Une personne a été engagée au BUD pour ce faire, mais le but n'est pas de se substituer aux subventions qui existent.

Les communes ont été approchées afin de déterminer quels étaient leurs besoins en la matière, les besoins des villes n'étant pas les mêmes que ceux des autres communes. Pour les villes déjà inscrites dans des démarches (cités de l'énergie et plan climat), il faut développer des pratiques communes sur certains aspects et/ou creuser des questions spécifiques avec le BUD. Pour les autres communes, plus petites, c'est un appui très opérationnel qui est sollicité. Lorsqu'une petite commune s'engage dans une démarche de durabilité, elle n'a généralement que peu, voire pas de personnel dédié. Elle peut donc produire un document « plan climat » à l'aide d'un intervenant externe. Par contre, la mise en œuvre et le suivi sont ensuite compliqués. Dans ce contexte, il devrait être possible de les accompagner pendant quelques années, non seulement pour produire un plan climat, mais pour les doter d'un outil bilan carbone et de les guider par des « fiches d'action » ciblées. Des formations en partenariat avec l'UCV leurs sont aussi proposées.

Une question est posée sur les raisons évoquées par les communes encore réticentes à la mise en place de leur Plan énergie et climat, alors que des bureaux d'ingénieurs proposent des mandats de soutien. Quelles opérations de séduction pourraient encore être mise en place pour les convaincre ?

M. de Buren indique que, parmi celles qui justifient leur non-entrée dans le système PECC, 28% déclarent qu'elles n'ont pas les ressources humaines suffisantes pour mener à bien la tâche. L'idée même du PECC est de cofinancer des mandats à des bureaux d'ingénieurs pour les appuyer dans ces démarches ; aussi, il y a certainement une incompréhension de leur part. 25% des réticentes déclarent que ce sont les ressources financières qui manquent. Le BUD est limité dans le cadre du PCV à CHF 12'500.-- par commune. Afin de les aider à construire leur plan de financement durabilité, le BUD a réalisé un panorama des subventions cantonales disponibles pour les communes sur le [site de l'Etat de Vaud](#).

Sur toutes les communes, 7 ont déclaré qu'elles utilisaient les outils du Canton mais qu'elles ne souhaitaient pas obtenir de subventions, 8% affirment que l'outil est inadapté, trop complexe pour une petite commune. Une petite partie n'est pas réceptive et n'a pas la volonté politique à aller dans ce sens-là mais ceci est de leur

compétence. Un certain nombre n'a pas encore connaissance de toutes les subventions auxquelles elles peuvent prétendre, un problème dont le Département est conscient.

Il est demandé quels sont les leviers d'action, lorsque des projets ou des actions sont menées et sont contraires aux ODD. Par exemple les forages du gaz, qui entrent mal dans l'objectif n°7 « énergie propre et d'un coût abordable ».

Cette question concerne les arbitrages politiques qui interviennent nécessairement. Si la durabilité est un axe transversal, des décisions doivent ensuite être prises à l'aune du contexte politico-économique et social. Exemple des chaufferettes à gaz sur les terrasses : si de tels dispositifs étaient interdits, cette interdiction a été assouplie (autorisation provisoire) durant la période covid, afin de permettre aux restaurateurs de continuer à travailler. Cette décision résultait d'une pesée des intérêts dans un contexte donné. S'agissant de l'approvisionnement en énergie, le challenge est à double niveau : assurer l'approvisionnement énergétique du pays sans amoindrir les objectifs climatiques. C'est un réel défi politique qu'il s'agira de relever.

Le postulant se félicite des immenses avancées de ces cinq dernières années. Il aimerait rappeler la manière dont le Conseil d'Etat a présenté, en juin 2021, son Agenda devant la presse, à savoir qu'il fallait créer un réflexe de durabilité dans l'ensemble de l'administration comme avec les partenaires suffisamment en amont. Il est convaincu par cette approche. Si, à l'origine de chaque décision et projet, les actrices et acteurs ont dans le regard les différentes facettes du développement durable, le défi pourra être relevé.

Il souhaite obtenir des informations sur l'avancée de la dimension internationale de la durabilité. Le Conseil d'Etat a pris des engagements en matière de coopération au développement, en allouant une part du budget cantonal au financement de projets d'aide au développement pour contribuer à l'atteinte des cibles de l'agenda 2030 (p. 35 de l'Agenda). Un postulat Meldem (18_pos_101 « Postulat Martine Meldem et consort - Aider d'avantage les gens du sud, une responsabilité »), soutenu à une très forte majorité du Grand Conseil, demandait l'augmentation de l'aide aux gens du sud. Il semble au postulant que l'Etat n'a pas progressé en ce domaine et il aimerait savoir ce qu'il en est.

Par ailleurs, il revient sur l'intention annoncée par le Conseil d'Etat de fusionner l'unité du plan climat et le BUD. Il demande si les moyens des deux entités vont être renforcés, afin qu'elles puissent faire face aux défis qui les attendent.

Mme Luisier Brodard indique que la fusion des deux entités n'implique pas une diminution des ressources RH de l'une ou de l'autre. Il faut avoir des synergies afin d'éviter un système complexe, en facilitant la coordination nécessaire entre les deux équipes. L'unité plan climat, pour le PCV, reste comme telle sous le chapeau du BUD.

S'agissant de la coopération internationale, chaque département est aujourd'hui responsable de la manière dont les budgets sont alloués ; ces décisions relèvent d'arbitrage politiques. Si la coopération internationale est importante, il semble que des moyens importants doivent aussi être alloués aux actions pour la durabilité et le climat.

En conclusion, le postulant évoque la manière dont le Conseil d'Etat définit la durabilité en page 3 : « *L'enjeu de la durabilité est d'orienter la société vers un fonctionnement pouvant satisfaire les besoins de tous les individus, aujourd'hui et demain, ici et ailleurs, dans le respect des limites planétaires.* » Il se réjouit que le Conseil d'Etat fasse sienne cette définition porteuse de succès.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Les Moulins, le 16 novembre 2022

*La rapportrice :
(Signé) Céline Baux*